



DIVISION DE LYON

Lyon, le 25/04/2016

N/Réf. : Codep-Lyo-2016-017030

**Université Grenoble Alpes**  
**BP 53**  
**38041 Grenoble cedex 9**

**Objet :** Inspection de la radioprotection du 5 avril 2016  
Installation : Institut Dolomieu de l'Université Grenoble Alpes de Grenoble (38)  
Nature de l'inspection : suivi des engagements

**Référence à rappeler dans la réponse à ce courrier : INSNP-LYO-2016-1168**

**Réf :** Code de la Santé publique, notamment ses articles L.1333-17 et R.1333-98

Madame la Présidente,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en région Auvergne-Rhône-Alpes par la division de Lyon.

Dans le cadre de ses attributions, la division de Lyon a procédé à une inspection de la radioprotection de l'institut Dolomieu de l'Université Grenoble Alpes (ex Université Joseph Fourier) de Grenoble le 5 avril 2016.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

## **SYNTHESE DE L'INSPECTION**

L'Institut de géologie Dolomieu de l'Université Grenoble Alpes de Grenoble (UGA) disposait d'une collection minéralogique, à l'instar de nombreuses universités en France. Certaines de ces roches sont naturellement radioactives et présentent une radioactivité naturelle plus forte que la moyenne. Suite à l'arrêt des activités de recherche et d'enseignement, l'UGA avait engagé des travaux de propreté radiologique dans le bâtiment Dolomieu et la galerie souterraine d'entreposage temporaire des déchets marqués radiologiquement.

L'inspection ASN du 5 avril 2016 de l'Institut Dolomieu a permis de contrôler le respect des engagements pris par l'université suite à l'inspection précédente ASN du 5 février 2014. L'inspecteur a constaté lors de sa visite qu'un contrôle radiologique de l'ensemble du bâtiment Dolomieu était en cours. Concernant la galerie souterraine, si l'université a déclaré avoir fait reprendre par l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) l'ensemble des minéraux naturellement radioactifs et des déchets techniques marqués radiologiquement, des travaux d'assainissement au niveau de quelques zones des sols de la galerie restent encore à mener.

## **A. CONTEXTE**

En mars 2013, suite à l'arrêt des activités de recherche et d'enseignement, l'UGA avait fait réaliser par une entreprise spécialisée un contrôle radiologique dans trois locaux du bâtiment Dolomieu où des minéraux avaient été entreposés et manipulés. Cette expertise avait mis en évidence un faible niveau de contamination dans ces locaux. Entre septembre et octobre 2013, des travaux d'assainissement avaient été menés au niveau de ces trois locaux, et les déchets techniques issus de ce chantier avaient été stockés dans une galerie souterraine d'accès sécurisé située à proximité du bâtiment Dolomieu. Dans son rapport de fin de travaux de février 2014, l'entreprise spécialisée en charge des travaux d'assainissement concluait que les « locaux [...] identifiés comme présentant des traces de radioactivité ont été traités et contrôlés » mais « qu'au regard de l'étendue des locaux, de l'encombrement et des mouvements permanents de matériels et objets, cette prospective radiologique, quoique très complète, ne peut être considérée comme exhaustive ». Cette intervention avait également révélé une autre zone faiblement contaminée au niveau des sols à l'extérieur du bâtiment, sur un chemin de terre qui longe sa partie avant. Une dernière intervention avait alors été menée en février 2014 pour assainir cette zone de sol.

L'inspection de l'ASN du 5 février 2014 avait pour objet de faire un point sur l'avancement des travaux de propreté radiologique engagés par l'université dans le bâtiment Dolomieu et la galerie souterraine d'entreposage temporaire des déchets.

### ***Bâtiment Dolomieu***

Dans sa lettre de suite du 16 février 2014, l'ASN avait demandé à l'UGA concernant le bâtiment Dolomieu :

- de démontrer la propreté radiologique de l'ensemble du bâtiment Dolomieu et de ses abords ;
- de démontrer l'absence de contamination une fois le bâtiment vidé de ses nombreux encombrants.

En effet, les inspecteurs avaient alors relevé un grand désordre et encombrement dans l'ensemble du bâtiment (armoires renversées, importante quantité de minéraux au sol, bris de verre, etc).

- de procéder à des travaux complémentaires d'assainissement si nécessaire.

### ***Galerie souterraine***

Concernant la galerie souterraine, l'ASN avait demandé à l'UGA :

- de faire reprendre par l'ANDRA dans les meilleurs délais les matériaux naturellement radioactifs et les déchets techniques stockés dans la galerie souterraine ;
- d'assurer la sécurisation des accès de la galerie jusqu'à la reprise des matériaux par l'ANDRA ;
- de transmettre un justificatif démontrant la propreté radiologique de la galerie souterraine, une fois la reprise des matériaux et déchets techniques effectuée.

## **B. POINT DE SITUATION ET DEMANDES DE L'ASN**

### ***Bâtiment Dolomieu***

Lors de l'inspection du 5 avril 2016, l'inspecteur a constaté que l'ensemble des encombrants du bâtiment Dolomieu a été évacué, hormis dans la pièce référencée n°2 dans le rapport de cartographie des locaux de mars 2013. L'UGA a informé l'inspecteur qu'elle avait mandaté une entreprise externe spécialisée pour réaliser un contrôle d'évaluation de la contamination dans tout le bâtiment Dolomieu. L'inspecteur a constaté lors de sa visite que ce contrôle externe était en cours. Concernant la pièce n°2, l'UGA s'est engagée à faire évacuer les divers encombrants avant le contrôle radiologique de la société externe prévu dans cette pièce en semaine 15.

**1. L'ASN a noté votre engagement à faire évaluer la contamination de l'ensemble du bâtiment Dolomieu vidé de ses encombrants. Je vous demande de communiquer sous deux mois à l'ASN le rapport final d'évaluation de la contamination.**

**En cas de mise en évidence de contamination radioactive, je vous demande de procéder à des travaux complémentaires d'assainissement dans les meilleurs délais. Vous communiquerez ensuite à l'ASN un justificatif démontrant l'absence de contamination radioactive de l'ensemble du bâtiment Dolomieu.**

### ***Galerie souterraine***

Lors de l'inspection du 5 avril 2016, l'inspecteur a constaté que l'accès à la galerie souterraine était sécurisé, et que de nombreux matériaux et minerais (roches naturelles, carottage, etc) étaient entreposés à l'intérieur de la galerie. L'UGA a informé l'ASN que l'ensemble des matériaux naturellement radioactifs et déchets techniques marqués radiologiquement ont été évacués et repris par l'ANDRA. Elle a également transmis à l'ASN un rapport d'évaluation de la contamination des sols de surface de la galerie susceptible d'avoir été impactés par les substances radioactives qui y ont été entreposées. Cette expertise, menée en janvier 2015 par une société externe, a mis en évidence la présence de 5 zones nécessitant des travaux d'assainissement.

**2. Je vous demande de transmettre à l'ASN le certificat de reprise des déchets radioactifs délivré par l'ANDRA suite à leur évacuation.**

**3. Je vous demande de faire procéder dans les meilleurs délais aux travaux d'assainissement au niveau de la galerie et de transmettre à l'ASN un justificatif d'absence de contamination radioactive à l'issue de ces travaux.**



**Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces deux demandes dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf mention contraire précisée dans cette lettre.**

**Pour les engagements que vous serez amené à prendre, vous voudrez bien préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.**

La division de Lyon de l'ASN reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Sachez enfin qu'à toutes fins utiles, je transmets copie de ce courrier à diverses institutions locales.

Par ailleurs, conformément au droit à l'information en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection fixé par l'article L. 125-13 du code de l'environnement, la présente sera mise en ligne sur le site internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjoint à la chef de la division de Lyon,**

**signé**

**Olivier RICHARD**